dossier

## assumer Collaborer pour

### tés nos responsabili



4

des sciences agronomiques faculté universitaire gembloux

quantitatives, à une agriculture économe et autonome, soucieuse de santé a recherche publique en agronomie doit aujourd'hui aider les agriculteurs. at d'environnement : produire assez et à bon compte, avec comme objectif prioritaire de préserver la santé publique, la nature et la société rurale. à passer d'une agriculture productiviste, soucieuse de performances

La recherche agronomique continuera donc à s'investir dans la production et la transformation des produits agricoles à des fins alimentaires mais a également un rôle important de conseillère en matière d'entretien du également à des fins non alimentaires (énergie, médicaments,...). Elle paysage et du cadre de vie rural.

résoudre les problèmes mais aussi pour mieux communiquer avec l'opinion aux attentes de la société, l'interdisciplinarité dans nos recherches (en ce compris les sciences sociales) est la seule voie pour mieux comprendre et c'est aussi pour être plus performants, pour disposer d'infrastructures et d'équipements de pointe très coûteux et pour prendre place dans l'espace prises par la direction générale de l'Agriculture du ministère de la Région oublique, que notre science tantôt fascine et tantôt effraie. Collaborer, wallonne en matière de recherche devront prendre en considération ces Devant la complexité de la nature et du monde animal et végétal, face européen de la recherche et de la connaissance. A l'avenir, les options différents défis auxquels doit faire face le monde agricole wallon.

agriculteurs et nos entreprises agroalimentaires à répondre aux attentes de la société, conseiller la société et aider à faire les choix politiques Notre responsabilité morale est aujourd'hui immense : aider nos déterminant le destin collectif. ANDRÉ THEWIS, Recteur de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques, FUSAGx

Faculté universitaire des Sciences agronomiques, FUSAGx Pr. André Thewis, Recteur 2, passage des Déportés

L: 081 / 62.21.07 5030 Gembloux

@:recteur@fsagx.ac.be F.: 081 / 62.25.20

http://www.fsagx.ac.be

ntièrement au service du monde agricole US : issue de la recherche La société *PROGEN* subventionnée et e

France (pour ce dernier pays, le laboratoire duits dans des filières de productions (pour est habilité pour la tremblante du mouton proposant la plus large gamme possible de ment pour l'AWEOC), la traçabilité de promouton (pour des particuliers mais égale-CVM, etc.) (pour l'AWE et les particuliers). Les activités de Progenus sont également de Luxembourg, en Suisse, en Italie ou en L'objectif de *Progenus* pour les prochaines recherchées à l'étranger au Grand-Duché de l'agriculture wallonne, notamment en années consistera à apporter un outil de Detry) ou encore la mise en évidence de pointe indispensable au développement et l'identification génétique des bovins). des sociétés de transformation comme marqueurs génétiques (MHS, mh, Pit-1.

> celui des Technologies, de la Recherche et La valorisation de ces recherches a été à la

base de la création d'une spin-off, dénom

recherche subventionnés par deux dépar-

Biologie animale et microbienne de la

Depuis plusieurs années, l'unité de

FUSAGx bénéficie de programmes de

tements MRW, celui de l'Agriculture et

fin 2001, ce laboratoire d'analyses propose

au secteur agricole différents tests dont,

Valorisation et quelques particuliers. Créé

ciation wallonne de l'Elevage, Gembloux-

investisseurs sont NamurInvest, l'Asso-

mée Progenus s.a. dont les principaux

par exemple, l'identification génétique des

bovins (réalisé notamment pour l'AWE), le génotypage de la tremblante chez le

tests pratiques s'appuyant sur les acquis de la recherche subventionnée.

suivi des individus au sein des filières de

productions bovines (croissance, lactation, candidats marqueurs associés aux producrisant une sélection précoce des animaux d'identification génétique par microsatel-En l'occurrence, la société bénéficie, pour avancées scientifiques apportées dans le de l'axe somatotrope en relation avec les tions animales (qualité et quantité) autolites, permettant de vérifier l'ascendance reproduction), de la recherche de gènes performants pour les caractères recherdomaine des mécanismes endocrinologiques et moléculaires des composants chés; de la mise au point de méthodes le développement de ses activités, des

production, ou encore de la mise au point détecter la présence de produits animaux dans les farines mais également d'identituelles au sein des produits transformés. fier les espèces et contaminations évende sondes moléculaires permettant de

Pr. Robert Renaville 5030 Gembloux Progenus s.a.

@: info@progenus.be T.:081/61.69.01 F.: 081 / 60.17.23

d'un animal mais également de réaliser le

PR. ROBERT RENAVILLE

13, avenue Maréchal Juin

# ment d'hiver spécifiquement pour le poulet de chair?

des problèmes sanitaires et des patholo-

Sélectionner du fro

les indéniables puisqu'elle peut représenter contient des composés non digestibles par let. Malheureusement, le grain de froment jusqu'à 60 % du régime ingéré par le poule poulet, les arabinoxylanes, qui, quoique céréale possède des qualités nutritionnelprésents en faible quantité, peuvent provoquer une augmentation de la viscosité des contenus digestifs rendant alors l'assimilation des nutriments plus difficile et entraînant une prolifération bactérienne représente la céréale de choix pour l'alidans l'intestin grêle. Ces composés sont également accusés de rendre les fientes En Région wallonne, le froment d'hiver mentation du poulet de chair. En effet, sa culture y est très répandue et cette numides et collantes pouvant générer

arabinoxylanes, soit de choisir des variétés gies respiratoires au sein de l'atelier et des grâce à un subside accordé par la direction plusieurs critères analytiques pouvant être pouvant supprimer les effets négatifs des Face à ce constat, il est possible soit d'in-Faculté universitaire des Sciences agrono miques de Gembloux conduit des recher-En concertation étroite avec des acteurs déclassements de carcasses à l'abattoir Le premier objectif est de définir un ou du terrain, l'unité de Zootechnie de la corporer dans le régime des enzymes ches sur le choix de variétés adaptées n'induisant pas ces problèmes. générale de l'Agriculture. (ampoule du bréchet).

rapidement et facilement mesurés après la ment dévolues à l'alimentation aviaire. Les ques classiques (poids spécifique, poids de vers la fraction amidon du froment et vers récolte et capables de prédire le potentiel 1.000 grains, Hagberg, Zeleny, dureté) ne permettent pas de discriminer avec certitude et précision le potentiel des variétés Actuellement, les recherches se tournent travaux ont en effet montré des différende valorisation du froment en aviculture. ces de performances animales de l'ordre du froment et les critères physico-chimihender l'effet de la variété et de l'année Le second objectif est de mieux appréde culture de manière à discriminer les variétés qui pourraient être spécifiquede 2 à 8 % selon la variété. La viscosité

nes. Ces investigations devraient prochaiune mesure plus précise des arabinoxylanement mener à des recommandations pratiques pour le secteur.

FABIEN PIRON, YVES BECKERS ET Pr. André Théwis, UNITÉ DE ZOOTECHNIE, FUSAGX

Fabien Piron, Yves Beckers et André Théwis Faculté universitaire des 2, passage des Déportés Unité de Zootechnie T.: 081 / 62.21.18 F.: 081 / 62.21.15 5030 Gembloux

@: zootechnie@fsagx.ac.be

Les nouvelles **DU PRINTEMPS** - 2º trimestre 2004

l'examen de la situation planologique, la

Le tribunal en déduit que, au-delà de

que le Code de bonnes pratiques agricoles

du Centre d'Economie de Marloie préco-

nise, pour prévenir les risques d'épidémie

(fièvre aphteuse), une distance d'1 km

entre deux exploitations.

31

Ministère de la Région wallonne Direction générale de l'Agriculture

DE L'ENVIRONNEMENT À LOUVAIN-LA NEUVE

## PRINTEMPS

épandages Cadastre des



Environnement

http://mrw.wallonie.be/dga/

Leader+ rojets locaux de eloppement rural

dossierLa recherche

à finalité adricole

une salle pour banquets est sans incidence grange attenante, une activité de location d'un parking sur une prairie contiguë à une de cette grange ou d'un permis d'exploiter permis de bâtir relatif à la transformation sur l'analyse de la légalité du permis d'urtation agricole qui comprenait, dans une Le Conseil d'Etat dit pour droit à cette banquets. Le permis avait été délivré sur occasion que l'existence éventuelle d'un de salle pour séminaires, réceptions ou avis favorable du fonctionnaire délégué, dès lors qu'il s'agissait « de la création entreprise commerciale existante».

agricole pour l'exécution de travaux acces-«L'article 176 (actuellement 35) du soires à une activité non agricole pour banisme relatif à un parking.

laquelle d'autres travaux auraient déjà été permis de bâtir puisse être délivré en zone autorisés, en violation du plan de secteur, CWATUP, en effet, ne prévoit pas qu'un par un permis devenu définitif (...).

deur de permis ne justifie pas qu'il soit

Les Nouvelles du printemps 2° trimestre 2004

nisation de réceptions et banquets et non à 330 voitures sur un terrain d'une cinquancelle d'agriculteur ; (...) Ce type d'activité nagement d'un parking d'une capacité de taine d'ares est destiné à l'activité d'orgaexpressément, il est manifeste que l'améà son activité d'agriculteur (...). Même si la demande de permis ne le précisait pas ne constitue pas une activité agricole ou autorisé à exécuter en zone agricole des para-agricole au sens de l'article 176 du travaux aui ne se rattachent nullement CWATUP » (C.E., 23 sept. 2003,

### 2.2.2. Jurisprudence judiciaire n° 123.293).

été délivré en vue de la création d'un par-

zone agricole.

king en zone agricole, pour une exploi-

bre 2003 un arrêt rappelant les limites des actes et travaux d'urbanisme autorisés en En l'espèce, un permis d'urbanisme avait

Le Conseil d'État a rendu le 23 septem-

bailleur à ferme lorsque les terrains vendus Le tribunal, après avoir rappelé, comme Nivelles a rendu le 4 novembre 2003 un blématique du droit de préemption du Le Tribunal de Première Instance de revêtent la qualité de terrains à bâtir. ugement mettant en lumière la pro-

comme à bâtir (si les baux concernent des congé, les terrains doivent être considérés qu'en vertu de l'article 52, 1º, de la loi sur es baux à ferme, le preneur ne jouit pas pas exploité par lui personnellement ou également ainsi lorsque, au moment du cette chronique l'a souvent commenté, du droit de préemption si le bien n'est par son conjoint, souligne qu'il en va terrains non bâtis).

obtenant une dérogation, faire l'objet d'un teur ne suffit pas pour se convaincre de la qualité de terrain à bâtir ou pour l'exclure. nagement des lieux, tandis qu'un terrain pas à bâtir pour des raisons de bon amé-Un terrain en zone d'habitat peut n'être A cette occasion, le tribunal rappelle que la situation du bien au plan de secen zone agricole peut, par exemple en

sons pour lesquelles l'autorité s'accommo-

dait d'une distance de 250 m, le Conseil

d'Etat a annulé celui-ci.

cette distance et ne motivant pas les rai-

Le permis délivré ne respectant pas

qualité de terrain à bâtir est une question de aucun groupe d'habitations n'existe du même diate de la parcelle». Il en conclut que la pard'un terrain à bâtir et qu'en conséquence, la vente du terrain sans notification au bailleur à ferme pour l'exercice éventuel de son droit celle litigieuse n'a pas, en l'espèce, la nature côté de la voie publique et à proximité immé de préemption est irrégulière (Civ., Nivelles I<sup>ee</sup> chambre), 4 nov. 2003, JT, 2004, p. 77). même en tenant compte d'une espacement constate que «les premières maisons sont plus important de l'habitat en zone rurale, du «comblement» en vigueur à l'époque des faits, c'est-à-dire en 1991, le tribunal distantes de plus de 100 mètres (et) que En l'espèce, et se référant aux règles faits soumise à l'appréciation du juge.

en zone agricole, est soumise aux conditions ment», permettant par dérogation de bâtir actuels du CWATUP, la règle du «comble-Il convient de rappeler qu'aux termes

viqueur du plan de secteur et distante l'une « 1° Le terrain doit être situé entre deux habitations construites avant l'entrée en

électricité et égouttage, pourvues d'un revê 2° le terrain et les habitations doivent êtra situées à front de voirie du même côté d'une voie publique suffisamment équipée en eau tement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux; de l'autre de 100 mètres maximum;

pouvant être délivré pour des terrains situés 3° les constructions doivent s'intégrer au l'aménagement de la zone, aucun permis ne à front de voie publique divisée en quatre site bâtiou non bâti, sans compromettre du CWATUP).

J. Lekeu, P. Lekeux, M. Leroux, Ch. Liesens, P. Luxen

A. Théwis, B. Toussaint, L. Vanorlé, B. Watillon ne. D. Stilmant. E. Teller

Photo couverture: Marc Fasol

Le 30° numéro des *Nouvelles* est édité à 34.000 exemplaires en versions française et allemande. 14, chaussée de Louvain Anne-Françoise Piérard

.: +32 81 64.94.11